

COMMUNE DE
ROUVRES-LES-BOIS
22 RUE PRINCIPALE
36110 ROUVRES-LES-BOIS

REPUBLICQUE FRANÇAISE
LIBERTE - EGALITE - FRANCHISE
N°
Préfecture de l'Indre
ARRIVÉE
CPDP
22 NOV. 2006
-9 NOV. 2006
Cabinet

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille six, le treize octobre, à quatorze heures trente, le conseil municipal de la commune de ROUVRES-LES-BOIS, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Claude GRELET, maire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 06

Absents excusés : 5 dont 4 pouvoirs

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 0

Présents : Messieurs Claude GRELET, maire, Lucien TISSIER, Gérard QUINT, adjoints, Jean-Michel GUILLEMAIN, Madame Christiane LEROY, Monsieur Joseph LE CAËR.

Absents excusés : Laurent BONNET a donné pouvoir à Lucien TISSIER.
Hervé SOYER qui a donné pouvoir à Joseph LE CAËR
Simone MORIN qui a donné pouvoir à Christiane LEROY
Karine COUTANT qui a donné pouvoir à Jean-Michel GUILLEMAIN
Marc CHAUVIGNON

Jean-Michel GUILLEMAIN a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : PROJET DE LIGNE GRANDE VITESSE LIMOGES-POITIERS

Monsieur le maire donne lecture au conseil municipal du courrier du Sénateur François GERBAUD et du Président du Conseil Général de l'Indre Louis PINTON, daté du 05 septembre 2006, relatif au projet de ligne à grande vitesse Limoges-Poitiers.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- S'oppose à la création de la ligne grande vitesse Limoges-Poitiers qui risquerait de reléguer la voie Châteauroux-Paris au niveau secondaire et, en terme d'aménagement du territoire, laisser de côté l'ensemble des départements du grand centre soit près d'1,8 million d'habitants.
- Rappelle que l'Indre, s'appuyant sur l'expertise des Chambres régionale et départementale de Commerce et d'Industrie, a déjà fait connaître sa position sur les aménagements ferroviaires nécessaires à son territoire.
- Demande :
 - La ligne à grande vitesse entre Limoges et Paris par Châteauroux, avec l'amélioration et la modernisation de la voie,
 - L'interconnexion de cette ligne au réseau TGV irriguant l'Europe du Nord et de l'Est, gage d'un raccordement aux grands pôles de développement économique.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus.

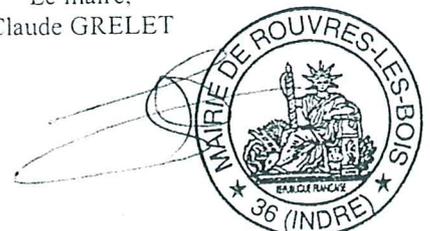
Pour copie conforme,
Au registre, suivent les signatures,
Le maire,
Claude GRELET

Reçu à la Préfecture

le 25 OCT. 2006



①



Certi
fié exécutoire
Compte tenu de la réception en
Préfecture de l'Indre
Le
Publié ou notifié
Le
Le maire,
Claude GRELET

CAPOLLET